



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Handicapes mentaux

Question écrite n° 44707

Texte de la question

M. Andre Rossinot attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur le probleme du vieillissement des personnes handicapees mentales et sur les difficultes que rencontrent leurs familles. En effet, les caracteristiques propres a ces personnes necessitent une prise en charge particuliere et un accompagnement adapte, en fonction de leur age, de leur degre de handicap et de leur milieu de vie. Toutefois, faute d'un nombre suffisant de structures d'accueil et de services specifiques, les familles des personnes handicapees mentales sont contraintes de placer les interesses dans les maisons de retraite ou les centres psychotherapiques. En consequence il lui demande de bien vouloir lui preciser quelles mesures peuvent etre envisagees pour mener de nouvelles actions afin de faire face a ces situations, bien souvent douloureuses pour les familles concernees, et d'ameliorer les conditions de vie des handicapes mentaux.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention sur le vieillissement des personnes handicapees mentales et sur les difficultes que rencontrent leurs familles. Le Gouvernement est conscient de l'importance de ce phenomene demographique dont la prise en compte est nouvelle en France et de la necessite d'apporter une reponse adaptee aux besoins et aux aspirations des personnes handicapees et de leur entourage. C'est pourquoi, dans le cadre du plan d'action pour une politique d'insertion sociale et professionnelle en faveur des personnes handicapees, presente au Conseil national consultatif des personnes handicapees du 13 mai 1996, il a ete decide de mettre en place un groupe de travail specifique sur ce theme. Preside par Mme Genevieve Laroque, inspecteur general des affaires sociales honoraire et presidente de la Fondation nationale de gerontologie, il rendra ses conclusions avant la fin de cette annee.

Données clés

Auteur : [M. Rossinot André](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44707

Rubrique : Handicapes

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 novembre 1996, page 5746

Réponse publiée le : 20 janvier 1997, page 296